

TRANSITION BIBLIOGRAPHIQUE

Réforme de Rameau : présentation du lissage terminologique

Groupe Normalisation
Sous-groupe "Concepts, Lieux, Temps"

01/10/2018

Sous-groupe "Concepts, Lieux, Temps"

Pilote :

Florence Menard : responsable du pôle Sujet (BnF / département des Métadonnées)

Antoine Casanova : coordinateur des données d'autorité - référent Rameau (BPI / département Lire le monde / service Données et accès)

Natalie Bourdeau : experte au Centre national Rameau (BnF/service des Référentiels)

Thierry Bouchet : expert au Centre national Rameau (BnF/service des Référentiels)

Stéphanie Daligault : coordinatrice générale de l'indexation sujet (BnF/département des Métadonnées / service des Référentiels)

Pascale Gilbert : coordinatrice de l'indexation Rameau (BnF/département du Dépôt légal)

Ewa Nieszkowska : chargée de mission informatique documentaire (Université Paris-Est Créteil/service commun de la Documentation)

Olivier Rousseaux : responsable du service Métadonnées (ABES/département des Métadonnées et des Services aux réseaux)

Armelle Thévenot : responsable des Collections (Université Paris-Est Marne-la-Vallée)

Remerciements :

Le groupe "Concepts, Lieux, Temps" tient à remercier Étienne Cavalié (BnF / service d'ingénierie des Métadonnées), sans l'aide de qui le lissage n'aurait pas pu devenir un chantier concret de données pertinentes et structurées.

Groupe Concepts, Lieux, Temps

Réforme de Rameau : le chantier du lissage terminologique

La [réforme de Rameau](#) a pour cadre le programme national de la [Transition bibliographique](#), depuis le 1^{er} juin 2017. Elle est pilotée par le sous-groupe « Concepts, Lieux, Temps » du groupe Normalisation de la Transition bibliographique.

Cette réforme s'articule en quatre étapes (voir [feuille de route](#)), dont la première est constituée par un lissage terminologique, c'est-à-dire la fusion des différentes listes de subdivisions contenues dans le vocabulaire Rameau en une liste unique.

1 - Dispersion terminologique actuelle

La syntaxe de Rameau repose en grande partie sur l'existence de vingt-neuf listes de subdivisions s'appliquant à tel ou tel domaine ou type d'entité et régies par des règles spécifiques d'emploi.

Une même notion peut donc se trouver exprimée par n descripteurs différents, dispersés dans diverses listes. Un même descripteur est également susceptible de figurer dans plusieurs listes.

👉 *Exemple 1*

Gestion s'applique aux collectivités (entreprises, ministères, organismes administratifs, musées et parcs), forces armées, industries, sports et sujets noms communs appropriés. Ne pas employer aux lieux et à certaines collectivités (bibliothèques, établissements d'enseignement et établissements de soins)

Administration s'applique aux collectivités (notamment aux bibliothèques, établissements d'enseignement, établissements de soins) et aux lieux. Ne pas employer aux entreprises, ministères et organismes administratifs, forces armées, musées et parcs

De la même manière, une même notion peut se trouver exprimée par deux descripteurs différents, dont l'un ne figure que dans une ou plusieurs listes de subdivisions cependant que l'autre ne s'emploie qu'en "tête de vedette".

👉 *Exemple 2*

Imagerie (subdivision)

Imagerie médicale (tête de vedette)

Il est enfin également possible – mais ce n'est pas à proprement parler l'objet du chantier de lissage – que la dispersion touche des descripteurs qui ne s'emploient qu'en tête de vedette.

👉 *Exemple 3*

Hommes victimes de violence

Hommes—Violence envers

Pour encadrer cette dispersion terminologique, il a été nécessaire de rédiger, à l'intention des utilisateurs professionnels, des notes d'application prescrivant l'emploi du descripteur et son champ d'application par rapport à d'autres descripteurs voisins, ainsi que des notes de renvoi vers d'autres autorités ("têtes de vedettes" ou "subdivisions").

En outre, pour répondre à des besoins concrets d'indexation, de nombreuses autorités ont dû être construites dans Rameau en transgression des règles d'application des subdivisions, trop contraignantes.

 *Exemple*

"**Bijoux—Commerce**" existe, alors qu'en principe "*Commerce*" ne s'applique qu'aux groupes ethniques.

Les difficultés de compréhension pour l'utilisateur final, d'utilisation pour les professionnels des bibliothèques et d'exploitation par les machines ont déjà été exposées dans le rapport du Groupe de travail national. Elles sont au principe du projet de lissage.

2 - Le chantier de lissage terminologique

1) La question de la localisation géographique des concepts

Le groupe CLT a identifié un chantier à mener préalablement, qui concerne la localisation géographique dans Rameau ; ce chantier débutera par la suppression de la liste des subdivisions aux Lieux pour aboutir à l'ouverture à la localisation géographique de toutes les autorités Rameau.

L'existence d'une liste de subdivisions aux lieux pose un problème particulier, en ceci qu'elle déroge à l'ordre syntaxique prescrit par Rameau (sujet (TV + complément du sujet) + localisation + datation + forme).

Il en résulte tout à la fois :

- une imprévisibilité et une incohérence syntaxiques ;

☞ Exemple :

"Femmes—France—Conditions sociales"

Alors que la règle générale voudrait : "**Femmes — Conditions sociales—France**"

- une hétérogénéité de traitement entre des descripteurs qui se ressemblent mais obéissent à des règles différentes.

☞ Exemple :

"Politique agricole—France", mais **"France—Politique économique"**

La suppression de cette liste permettra :

- de remettre de l'ordre et de la prévisibilité dans la syntaxe et à l'indexation ;
- de recentrer le vocabulaire Rameau sur un corpus de noms communs ;
- d'ouvrir l'ensemble des concepts noms communs Rameau à la localisation géographique ;

☞ Exemple :

"France—Politique économique" --> "Politique économique—France"

- d'ouvrir tous les descripteurs géographiques de Rameau à la possibilité de localiser.

2) Méthode et outils

Le lissage terminologique sera accompli par les experts du CNR sur la base de tableaux d'extraction de données permettant de visualiser, domaine par domaine, des grappes de termes proches susceptibles d'être des doublons. Un "Mémento pratique spécifique au lissage terminologique" a été rédigé par le groupe "Concepts, Lieux, Temps" à l'intention du CNR. Le pré-chantier "Localisation géographique" fera l'objet de plusieurs traitements automatisés portant sur les autorités Rameau, qui seront exécutés par le Service informatique de la BnF.

3 - Résultats et perspectives

Le référentiel Rameau se trouvera, à l'issue du processus de simplification de la syntaxe que constitue le lissage, notablement transformé.

Des points essentiels de ce changement concernent les données elles-mêmes :

- liste unique de subdivisions et réduction des risques de redondance (1 notion = 1 descripteur)
- disparition de la plupart des notes d'application, remplacées le cas échéant par des définitions ;
- disparition des notes de renvoi ("Voir aussi la subdivision... ") ;
- possibilité pour tous les concepts noms communs Rameau d'admettre une subdivision géographique ;
- possibilité pour toutes les autorités géographiques Rameau de servir à localiser les concepts noms communs.

Mais c'est bien évidemment l'ensemble des utilisateurs qui est au cœur de cette première étape de la réforme de Rameau. Le lissage devrait permettre une facilitation de l'utilisation de Rameau :

- par les indexeurs, grâce à l'établissement d'un ordre unique et prédictible des descripteurs ;
- par les utilisateurs finaux, en tant qu'outil de recherche documentaire : le nombre de résultats de recherche ("taux de rappel") avec Rameau devrait s'en trouver accru sans que la pertinence des résultats ("taux de précision") diminue.

On peut également souhaiter une meilleure appropriation de Rameau par des communautés professionnelles allant au-delà du monde des bibliothèques.

La formation à l'utilisation de Rameau devrait ainsi s'en trouver, à terme, considérablement allégée.